



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA REGION D'YVELINES
POUR L'ADDITION DE L'EAU
S.I.R.Y.A.E

Siège Social : Mairie de Béhoust - 78910 BÉHOUST -

☎ 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66

Courriel : contact@siryae.fr

SIRET n° : 257.800.193 – APE : 410 Z

Mairie de VILLIERS LE MAHIEU

Monsieur FARE Frédéric

18, rue du Centre

78770 VILLIERS LE MAHIEU

MAOUI

ARRIVÉ LE

12 MARS 2014

VILLIERS LE MAHIEU

Ingo

Andelu
Auteuil-le-Roi
Autouillet
Bazainville
Bazoches-sur-Guyonne
Béhoust
Beynes
Boissy-sans-Avoir
Elancourt
Flexanville
Galluis
Gambais
Gambaiseuil
Garancières
Goupillières
Grosrouvre
La Queue-lez-Yvelines
Le Perray-en-Yvelines
Le Tremblay-sur-Mauldre
Les Essarts-le-Roi
Les Mesnuls
Levis St.Nom
Magny-les-Hameaux
Marcq
Mareil-le-Guyon
Mareil-sur-Mauldre
Maulette
Méré
Millemont
Milon- la-Chapelle
Montainville
Montfort-l'Amaury
Neauphle-le-Vieux
Orgerus
Osmoy
Prunay le Temple
Richebourg
Saulx Marchais
St.Lambert-des-Bois
St.Martin-des-Champs
St.Rémy l'Honoré
St.Forget
St.Germain de la Grange
Tacoignières
Thoiry
Vicq
Vieille-Eglise-en-Yvelines
Villiers-le-Mahieu

Béhoust, le 10 mars 2014

Objet : Projet de décarbonatation

Chère Madame le Maire, Cher Monsieur le Maire,

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité de l'eau potable, le Comité Syndical a décidé de compléter les traitements actuels par une décarbonatation. Ce procédé permet de baisser le taux de calcaire présent dans l'eau.

Ce projet d'envergure comportant plusieurs étapes (recrutement d'un bureau d'étude, choix du mode de traitement, mise en service), nécessite des travaux qui s'échelonnent sur une durée d'environ 2 ans à partir de 2015.

Les installations d'adoucisseurs ne seront alors plus utiles pour les communes alimentées par les forages appartenant au S.I.R.Y.A.E (à la seule exception d'Élancourt).

Aussi, je vous remercie de bien vouloir informer vos administrés de l'existence de ce projet notamment par le biais de vos supports de communication écrits (gazette ou autre lettre d'information).

Ainsi, les habitants de votre commune qui auraient envisagé d'acquérir un adoucisseur sauront que cet investissement coûteux sera inutile.

Quant à ceux qui détiennent déjà un tel équipement, ils seront informés du futur changement de la qualité de l'eau distribuée. Une communication ultérieure du nouveau taux de calcaire présent dans l'eau leur permettra de régler ou d'abandonner leur installation.

Je vous remercie de votre concours et vous prie de croire, Chère Madame le Maire, Cher Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

48 communes

